



# ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS RAFTING / TELESKI NAUTIQUE



Ce test est obligatoire pour la pratique des activités Rafting / Teleski Nautique de l'Île de Loisirs de Cergy Pontoise.

Cette attestation est valable également pour le reste des activités nautiques de l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise (Voile, canoë-kayak en eau calme, Stand Up Paddle).

**Le test est obligatoirement effectué sans aide à la flottabilité.**

**Date du test :**

**Nom et prénom du mineur :**

**Aptitudes vérifiées et acquises** (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres

Résultat du test :  satisfaisant (Les 5 items sont validés)

non satisfaisant

**Personne ayant fait passer le test :**

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :

## Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS) de par la détention de l'un des diplômes suivants :
  - diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur
  - BEES option activités de la natation
  - BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
  - BPJEPS spécialité activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DES JEPS spécialité performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique